



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 3 novembre 2014, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

### **Première période de questions**

Les dix personnes présentes ne posent aucune question.

**2014-394**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

37. Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 1<sup>er</sup> décembre 2008;
38. Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2009;
39. Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 1<sup>er</sup> décembre 2010;
40. Vente des lots 4 355 050, 4 354 993, 4 354 989 et 4 354 991 du cadastre du Québec (Rue Jacques-Cartier Sud).

**2014-395**

### **Rapport du maire sur la situation financière**

M. Josef Hüsler, maire, fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville.

Ce rapport porte sur les derniers états financiers et sur le dernier rapport du vérificateur. De plus, ce rapport donne des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice et des orientations générales sur le prochain budget et le programme triennal d'immobilisations. Enfin, le rapport fait état de la rémunération et des allocations de dépenses reçues par les membres du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, est jointe en annexe au rapport, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil municipal au cours de laquelle a été fait rapport de la situation financière de la Ville.

Sont inclus à cette liste, les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Ce rapport sur la situation financière de la Ville est annexé au présent procès-verbal.



Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le rapport du maire soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la Ville ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville.

### **Procès-verbaux**

#### **2014-396 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2014**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2014 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 6 octobre 2014.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

### **Réglementation**

#### **2014-397 Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage - Avis de motion**

Monsieur le conseiller André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage* afin de modifier les usages autorisés dans les zones P1-017 et P1-022.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

#### **2014-398 Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire - Avis de motion**

Monsieur le conseiller André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* afin de remplacer celui actuellement en vigueur.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

#### **2014-399 Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham - Avis de motion**

Madame la conseillère Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des*



*documents ou d'engager la Ville de Farnham afin de remplacer celui actuellement en vigueur.*

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

**2014-400      *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-017 et P1-022)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2014-401      *Adoption du Règlement 469 concernant les animaux***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 octobre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 469 concernant les animaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2014-402      *Adoption du Règlement 470 sur les dérogations mineures***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 6 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 27 octobre 2014;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 470 sur les dérogations mineures* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2014-403      *Adoption du Règlement 458-1 modifiant le Règlement 458 de zonage***



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 29 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 6 octobre 2014;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-1 modifiant le Règlement 458 de zonage* soit adopté suivant sa forme et teneur.

### **Administration générale, greffe et affaires juridiques**

**2014-404**

#### **Nomination des maires suppléants pour l'année 2015**

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement qu'au cours de l'année 2015, les conseillers agiront à titre de maire suppléant comme suit :

Mois	Conseiller
Janvier	M. André Claveau
Février	M. André Claveau
Mars	M <sup>me</sup> Pauline Mercier
Avril	M <sup>me</sup> Pauline Mercier
Mai	M. Jean Lalande
Juin	M. Jean Lalande
Juillet	M. Vincent Roy
Août	M. Vincent Roy
Septembre	M. Roger Noiseux
Octobre	M. Roger Noiseux
Novembre	M. Rico Laguë
Décembre	M. Rico Laguë

**2014-405**

#### **Politique portant sur la tenue vestimentaire et l'apparence personnelle des employés en milieu de travail**

Document : Projet de nouvelle Politique portant sur la tenue vestimentaire et l'apparence personnelle des employés en milieu de travail rédigée par la responsable des ressources humaines.



Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les termes de la nouvelle Politique portant sur la tenue vestimentaire et l'apparence personnelle des employés en milieu de travail.

**2014-406 Abrogation de la résolution 2013-235 - Don de terrain**

CONSIDÉRANT que les places en garderie ont toutes été octroyées;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2013-235 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2014-407 Entente intermunicipale concernant l'implantation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Addenda 2**

Document : Projet d'addenda 2 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi daté du 27 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve le projet d'addenda 2 à l'entente intermunicipale concernant l'implantation d'un réseau d'écocentres sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à cette résolution.

**2014-408 Entente - Restauration PremièreAction S.E.C.**

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte les termes de l'entente à intervenir avec la compagnie Restauration PremièreAction S.E.C.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

**2014-409 Demande que le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi joigne la région sociosanitaire de l'Estrie**

CONSIDÉRANT que le projet de Loi 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, vise, notamment, la fusion du Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie aux autres établissements de la région sociosanitaire de la Montérégie pour créer le *Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie*;



CONSIDÉRANT que le Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie et, en particulier, l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins ont une notoriété d'excellence à l'échelle canadienne;

CONSIDÉRANT que le Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie a développé des relations étroites de collaboration avec la communauté;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins dessert une population anglophone importante s'étendant vers l'Est et le Nord-Est bien au-delà des limites de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et que l'attachement profond des anglophones à leur hôpital se traduit par une implication exceptionnelle dans le soutien bénévole et dans les contributions financières importantes à la Fondation BMP;

CONSIDÉRANT que la clientèle du Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie est déjà desservie pour plusieurs services par le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a beaucoup d'affinités avec l'Estrie et est déjà desservie par certains services de cette région (Tourisme, sécurité publique, éducation (volet anglophone));

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande au Ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, que l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi soit desservi par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

### **Finances municipales**

**2014-410**

#### **Comptes à payer**

Documents : Listes de chèques datées du 30 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 679 813,74 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 322 019,22 \$.

**2014-411**

#### **Amélioration du réseau routier - Demande de subvention**

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur ses rues, pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville de Farnham et que le dossier de vérification a été constitué.



**2014-412 Transferts budgétaires**

Documents : Dossiers de la trésorière datés des 16 et 21 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Objet	Montant	Transfert	
		De	À
Achat d'équipements au Service de sécurité incendie	11 600 \$	02-220-00-454	02-220-00-650
Location d'équipement au Service des travaux publics	9 200 \$	01-233-51-000	02-413-00-516 (4 600 \$) 02-415-00-516 (4 600 \$)

**2014-413 Radiation de comptes à recevoir**

Document : Dossier de la trésorière daté du 15 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de radier les comptes à recevoir suivants :

Facture	Débiteur	Objet	Montant
3FD000305 9RE016183	Association de hockey mineur de Farnham	Intérêts	762,44 \$
3FD000310 4RE012127	Club de patinage artistique de Farnham	Intérêts	220,50 \$
9FE000087 9RE013251 9FE000146	3035832 Canada Inc.	Eau au compteur	18,31 \$
2FD000016	Les Habitations Majo inc.	Frais Salon Habitation	500 \$
<b>Total :</b>			<b>1 501,25 \$</b>

QUE ces radiations soient imputées au poste budgétaire 02-190-00-940.

**2014-414 Budget 2015 de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi**

Document : Budget de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi, non daté.



Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le budget 2015 de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi soit approuvé.

**2014-415 Opération Nez rouge de Cowansville - Demande de commandite**

Document : Lettre d'Opération Nez rouge de Cowansville datée du 23 septembre 2014.

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez rouge de Cowansville couvre le territoire de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse à Opération Nez rouge de Cowansville 2014 une commandite de 200 \$.

QUE la Ville de Farnham appuie le travail des organisateurs et bénévoles de l'Opération Nez rouge.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2014-416 Comité régional de pastorale sociale de Farnham et région - Demande de commandite**

Document : Lettre du comité organisateur datée du 8 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 500 \$ au Comité régional de pastorale sociale de Farnham et région pour l'organisation du souper de Noël 2014 des personnes seules et des familles défavorisées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2014-417 Maison des jeunes de Farnham inc. - Demande de commandite**

Document : Lettre de la Maison des jeunes de Farnham inc. datée du 26 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accorde une subvention de 11 785,56 \$ à la Maison des jeunes de Farnham inc. pour l'année 2015.

QUE cette subvention, représentant le loyer annuel de l'organisme, soit payable à raison de 982,13 \$ le premier de chaque mois.

QUE les membres du conseil municipal apprécieraient que les prochains rapports financiers soient réalisés par un comptable de Farnham, compte tenu des importantes sommes versées annuellement à cet organisme.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-96-970.

**Ressources humaines**





**2014-418 Comité santé et sécurité au travail**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 20 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham forme un Comité santé et sécurité.

QUE ce Comité soit formé comme suit :

La responsable des ressources humaines;  
Une personne du garage municipal;  
Une personne des stations d'épuration et de filtration;  
Une personne de la caserne;  
Une personne des loisirs, culture et tourisme.

QUE la résolution 2009-289 soit abrogée à toutes fin que de droit.

**2014-419 Embauche d'un employé temporaire aux Services techniques et développement**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 15 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Ronald Sauriol à titre d'employé temporaire au poste d'inspecteur des bâtiments, du 10 novembre 2014 au 24 décembre 2014.

QUE les conditions d'embauche de M. Sauriol soient celles de la convention collective actuellement en vigueur et qu'il soit rémunéré selon l'échelon 3 de ce poste.

**2014-420 Fin de la période de probation de M<sup>me</sup> Claudine Lucchèse**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 17 octobre 2014.

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Claudine Lucchèse a été embauchée à titre de commis à la Bibliothèque Louise-Hall le 16 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M<sup>me</sup> Lucchèse était soumise à une période de probation de trois mois;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est maintenant terminée;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M<sup>me</sup> Claudine Lucchèse à titre de commis à la Bibliothèque Louise-Hall, rétroactivement au 16 juillet 2014.

**2014-421 Démission de la secrétaire du Service de sécurité incendie**

Document : Lettre de M<sup>me</sup> Bianka Choquette datée du 14 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M<sup>me</sup> Bianka Choquette au poste de secrétaire du Service de sécurité incendie effective à compter du 30 octobre 2014.

QUE le conseil municipal remercie M<sup>me</sup> Choquette pour les services rendus à ce poste depuis le 2 octobre 2006.

**2014-422 Association québécoise de gérontologie - Événement**

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise M<sup>me</sup> Pauline Mercier à assister à l'événement « Partenaires des aînés et complices entre nous » de l'Association québécoise de gérontologie le 24 novembre 2014 à Bromont.

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

**2014-423 Institut du nouveau monde - Événement**

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie la participation de M<sup>me</sup> Pauline Mercier à l'événement « Café citoyen » de l'Institut du nouveau monde tenu le 22 octobre 2014 à Laval.

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

**Travaux publics**

**2014-424 Méthode de déneigement 2014-2015**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 21 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la méthode de déneigement proposée par le directeur du Service des travaux publics pour la saison hivernale 2014-2015.

**2014-425 Vente d'un véhicule du Service des travaux publics**

Documents : Offre de Équitract MA. Roy inc., facture et certificat de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal ratifie la vente du véhicule John Deere modèle 710G 2004 à la compagnie Équitract MA. Roy inc. pour la somme de 17 000 \$ excluant les taxes.



**2014-426 Travaux de pavage d'une partie de la piste cyclable - Réception provisoire**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 2 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement des travaux de pavage d'une partie de la piste cyclable à la compagnie Asphalte des Cantons, division de Sintra inc. au montant de 143 432,19 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 6 565,83 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE la Ville de Farnham décrète la réception provisoire de ces travaux en date du 2 octobre 2014.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

**Services techniques et développement**

**2014-427 Demande de permis - Propriété sise aux 413-417, rue Saint-Édouard**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 octobre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la propriété sise aux 413-417, rue Saint-Édouard (Revêtement extérieur);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction pour la propriété sise aux 413-417, rue Saint-Édouard, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que le requérant installe le même revêtement sur les façades latérales, et ce, durant la période de validité du permis.

**2014-428 Demande de permis - Propriété sise au 375, rue D'Artois**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 octobre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant l'installation d'une remise au 375, rue D'Artois;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant l'installation d'une remise au 375, rue D'Artois, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.



## Loisirs, culture et tourisme

### 2014-429 Regroupement d'activités

Document : Dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 août 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que la Fête de la famille 2015 réunira la fête du patrimoine et celle des familles.

## Ajouts

### 2014-430 Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 1<sup>er</sup> décembre 2008

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres sous le numéro DL089-92 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 1<sup>er</sup> décembre 2008;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Farnham y a investi une quote-part de 34 443 \$ représentant 17,22 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

#### « 5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 1<sup>er</sup> décembre 2008 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham demande que le reliquat de 161 725,71 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 1<sup>er</sup> décembre 2008;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 1<sup>er</sup> décembre 2008;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement d'obtenir de l'assureur Lloyd's de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des Municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

D'autoriser l'Union des Municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2014-431

**Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2009**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres sous le numéro DL089-92 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2009;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Farnham y a investi une quote-part de 34 443 \$ représentant 17,22 % de la valeur totale du fonds;



CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

**« 5. LIBÉRATION DES FONDS**

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2009 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham demande que le reliquat de 164 933,67 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2009;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2009;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement d'obtenir de l'assureur Lloyd's de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des Municipalités du Québec, en tant



que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

D'autoriser l'Union des Municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2014-432

**Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 1<sup>er</sup> décembre 2010**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres sous le numéro DL089-92 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 1<sup>er</sup> décembre 2010;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Farnham y a investi une quote-part de 34 443 \$ représentant 17,22 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

**« 5. LIBÉRATION DES FONDS**

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham demande que le reliquat de 122 272,29 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 1<sup>er</sup> décembre 2010;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 1<sup>er</sup> décembre 2010;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement d'obtenir de l'assureur Lloyd's de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des Municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 1<sup>er</sup> décembre 2010.

D'autoriser l'Union des Municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**2014-433**

**Vente des lots 4 355 050, 4 354 993, 4 354 989 et 4 354 991 du cadastre du Québec (Rue Jacques-Cartier Sud)**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 28 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de vendre les lots 4 355 050, 4 354 993, 4 354 989 et 4 354 991 du cadastre du Québec (Rue Jacques-Cartier Sud) à la compagnie 9128-9249 Québec inc. au prix de 7 \$ le pied carré, aux conditions suivantes :

- La Ville ne peut remettre les actes d'achats desdits lots, ces documents faisant partie des archives municipales ;
- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 15 mars 2015 et le paiement effectué au même moment;
- Minimale, un bâtiment devra être construit dans les deux années suivant la signature de l'acte notarié, à défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que





l'achat;

- Les bâtiments à être construits devront respecter le plan de site proposé, lequel est signé par la firme Sauvé Poirier architectes inc. et daté du 27 octobre 2014 ;
- Cette vente est faite sans garantie légale;
- Le lot est vendu dans son état actuel. L'acheteur s'occupant de faire démolir le bâtiment ;
- La Ville de Farnham pourra utiliser, sans frais, le bâtiment existant jusqu'au 30 juin 2015 à des fins d'entreposage ;
- La Ville de Farnham conservera une lisière en front de la rue Jacques-Cartier Sud afin d'aménager une voie supplémentaire et faciliter les virages à l'intersection de la route 104. Les honoraires d'arpenteur à cette fin seront assumés par la Ville de Farnham. Ladite lisière est identifiée au plan de site signé par la firme Sauvé Poirier architectes inc. et daté du 27 octobre 2014 ;
- La compagnie 9128-9249 Québec inc. devra céder gratuitement à la Ville de Farnham une lisière en front du lot 5 370 121 afin d'aménager une voie supplémentaire et faciliter les virages à l'intersection de la route 104. Ladite lisière est identifiée au plan de site signé par la firme Sauvé Poirier architectes inc. et daté du 27 octobre 2014.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de l'arpenteur soient imputés au poste budgétaire 22-600-00-723.

### **Deuxième période de questions**

Les onze personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Vente de terrain rue Jacques-Cartier Sud;
- Frais de notaire dans le rapport du maire;
- Démission de la secrétaire du Service de sécurité incendie;
- Terrain de l'ancienne église Saint-Fabien;
- Construction coin des rues de la Visitation et Saint-Patrick;
- Entretien du terrain de Dion Transport;
- Remerciements pour le pavage du chemin des Coteaux.

La séance est levée à 19 h 33.



Marielle Benoit, OMA  
Greffière

Josef Hüsler  
Maire

## RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Chers collègues,  
Chers concitoyens et concitoyennes,

À titre de maire de la Ville de Farnham, j'ai le plaisir, une fois de plus, de vous présenter la situation financière de notre Ville.

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'aborderai les points suivants :

1. Un bref aperçu des états financiers de l'année 2013 ;
2. Rapport du vérificateur pour l'année 2013 ;
3. Programme de dépenses en immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 ;
4. Indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 2014 ;
5. Réalisations 2014 et orientations générales du budget 2015 ;
6. Rémunération et allocations de dépenses reçues par les membres du conseil ;
7. Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 31 octobre 2014 ainsi que toutes les dépenses de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Vous trouverez les détails de ces listes aux annexe B et C de ce rapport.

Annexe A Tableau présentant différentes informations financières de l'exercice 2013 ;

Annexe B Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 31 octobre 2014 ;

Annexe C Liste des dépenses de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ ;

Annexe D Programme triennal 2014-2015-2016.

### 1. États financiers de l'année 2013

L'exercice financier 2013 de la Ville de Farnham se termine avec un excédent non consolidé des revenus sur les dépenses de 810 852 \$. Les revenus se sont élevés à 14 397 052 \$ et les dépenses à 13 586 200 \$. Cet excédent provient de revenus supplémentaires non prévus au budget tel que la vente du terrain à la compagnie RCR Tremblay Excavation inc.



En 2013, les dépenses en immobilisation ont totalisées 4 362 816 \$. Parmi les principales réalisations, mentionnons :

‣ Travaux de pavage	1 168 701 \$
‣ Fin du projet du boulevard Industriel	2 209 264 \$
‣ Fin du projet de déshydratation des boues de la station d'épuration	119 121 \$
‣ Achat de terrains au centre-ville et boulevard Industriel	965 292 \$
‣ Aménagement du Parc Lyse-Lafrance-Charlebois	89 782 \$
‣ Construction de nouveaux terrains de tennis (Fin du projet)	229 823 \$

Au 31 décembre 2013, le surplus accumulé non affecté de Farnham s'établit à 852 980 \$, constituant une baisse de 410 051 \$ depuis de 31 décembre 2012. Au cours de l'exercice financier 2014, nous avons utilisé une grande partie du surplus pour financer différents projets.

Au 31 décembre 2013, l'endettement total de la Ville de Farnham se situait à 19 521 262 \$, une baisse de 725 000 \$ alors que la valeur de nos actifs à long terme se situait à de 49 318 595 \$, inscrivait une hausse de 2 287 318 \$ depuis décembre 2012 qui s'élevait alors à 47 031 277 \$.

## 2. Rapport du vérificateur pour l'année 2013

La vérification des opérations financières de l'année 2013 a été confiée à la firme Samson, Bélair, Deloitte et Touche. Le rapport du vérificateur ne comporte aucune restriction et révèle que les états financiers consolidés représentent fidèlement la situation financière de la Ville au 31 décembre 2013.

Le résultat de ces opérations ainsi que l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et aux usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

## 3. Programme de dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015

Le dernier programme de dépenses en immobilisations adopté pour les années 2014, 2015 et 2016 totalisait 12 472 100 \$. Vous trouverez à l'annexe D le programme détaillé.

Ce programme de dépenses en immobilisations, adopté à chaque année en même temps que le budget annuel, vise à prioriser les investissements à réaliser au niveau des équipements et des infrastructures municipales, tout en maintenant le plus bas possible la charge fiscale pour les citoyens.

## 4. Indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 2014



Le budget d'opération pour l'année 2014 s'élève à 12 190 100 \$ (Non consolidé). L'analyse de celui-ci nous permet d'anticiper des revenus qui seront supérieurs aux prévisions.

Le surplus anticipé provient principalement de revenus additionnels et de légères économies sur les dépenses.

Quant aux dépenses d'investissements, la Ville a poursuivi ses achats de terrains industriels afin de se doter d'une banque de terrains. Jusqu'à cette date, les dépenses de fonctionnement respectent les prévisions budgétaires dans la mesure où aucun imprévu majeur ne vient perturber nos activités d'ici la fin de l'année.

À ce jour, nous prévoyons réaliser un surplus qui sera d'environ 300 000 \$. Ce surplus pourra être affecté en majeure partie à des projets d'immobilisations 2015.

## 5. Réalisations 2014 et orientations générales du budget 2015

Des travaux de pavage et de construction de bordures et de trottoirs ont été effectués sur les rues suivantes :

Rue Saint-Romuald (Pavage)  
Rue des Glaïeuls (Pavage)  
Cour arrière - Écocentre (Pavage)  
Rapiéçage manuel  
Boulevard Kirk (Pavage et trottoirs)

Au niveau du Service des travaux publics, la Ville a décidé de changer quelques équipements dont un camion à ordures avec la benne.

Au niveau du Service des loisirs, culture et tourisme, quelques projets ont été réalisés encore une fois cette année. Cette année, la Ville a mis l'accent sur l'amélioration des infrastructures existantes :

- La phase un de la réfection de notre Centre de la nature est commencée. Les travaux se poursuivront l'an prochain ;
- La réfection de la patinoire du secteur Rainville a été effectuée ;
- L'aménagement du nouveau parc Ascah est maintenant terminé et le résultat est vraiment remarquable. Les résidents de ce secteur ont maintenant accès à un très beau parc.

Les développements domiciliaires de la Ville de Farnham se poursuivent toujours. Toutefois, le marché est moins actif cette année. Les Services techniques et développement ont émis moins de permis de construction cette année. Voici le comparatif des permis émis en 2013 et 2014 :

Type de construction	2013		2014 (jusqu'à ce jour)	
Résidentiel unifamilial	38	8 431 000 \$	20	4 303 500 \$
Résidentiel bi et trifamilial	10	3 185 000 \$	8	2 175 000 \$
Résidentiel et multifamilial	2	1 350 000 \$	0	
Commercial	0		1	1 500 000 \$
Industriel	1	750 000 \$	1	350 000 \$
Institutionnel	1	1 300 000 \$	0	
<b>Total en valeur</b>		<b>12 856 000 \$</b>		<b>8 328 500 \$</b>



### Pour l'année 2014

Au cours du mois d'octobre 2014, le directeur général et le personnel cadre ont amorcé la préparation budgétaire couvrant les opérations et les investissements pour le budget 2015. Une session de travail réunissant les membres du conseil et le personnel cadre aura lieu au début du mois de décembre 2014 afin de déterminer les choix et en vue de finaliser le budget 2015.

Nous invitons tous les citoyens et citoyennes de Farnham à venir assister à la séance du conseil municipal du 15 décembre prochain. Lors de cette séance, le budget 2015 y sera présenté et adopté ainsi que le prochain programme triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017.

### Les orientations 2015

Voici donc quelques projets qui sont actuellement sur la table du conseil municipal et qui sont envisagés pour la prochaine année :

- Les membres du conseil municipal désirent continuer d'améliorer le réseau routier sur tout le territoire. Actuellement, les projets de pavage envisagés pour l'année 2015 totalisent près de 1 000 000 \$. On a qu'à penser à la réfection et l'aménagement de la rue des Rosiers (275 000 \$) et du ponceau sur la rue Jacques-Cartier (390 000 \$). Il y a également le bouclage en aqueduc et le réaménagement de la rue Spoor (100 000 \$).
- D'autres travaux de pavages débutés il y a quelques années sont primordiaux comme celui de la rue Potvin entre la rue Yamaska Est et le boulevard Magenta Est (110 000 \$) et la rue Saint-Romuald entre la rue Racine et la route 104 (160 000 \$).
- Dans l'éventualité où les activités de la champignonnière débutent en 2015, la réalisation d'une nouvelle rue à partir du boulevard industriel se fera avec les produits de la vente du terrain municipal à cet effet. Les coûts de la nouvelle rue sont estimés à 600 000 \$.
- Le conseil municipal est très confiant que le projet de gymnases à l'école Saint-Romuald va aboutir en 2015. Le conseil municipal réitère sa contribution au montant de 400 000 \$ en deux versements égaux des exercices financiers suivants la réalisation concrète du gymnase.
- Le conseil municipal désire continuer la mise à niveau de sa flotte de véhicules. Il y a urgence à remplacer certains équipements de travaux publics comme par exemple la pelle hydraulique (230 000 \$) et à procéder à l'achat d'une nouvelle « pépinière » estimée à 140 000 \$.
- Le réaménagement des terrains de baseball est une priorité du conseil municipal. Estimé à un peu plus de 200 000 \$, la Ville utilisera les profits de la vente de quelques actifs immobiliers afin d'injecter les fonds nécessaires pour le réaménagement de l'activité baseball.
- Enfin, le conseil municipal est sensible à la pénurie de locaux pour le Service des loisirs, culture et tourisme, surtout en période estivale afin de loger notre service de camp de jour. Il y a



également problématique pour des locaux nécessaires pour l'entreposage de tous les équipements de loisirs entreposés ici et là.

### Conclusion

Le rapport que je dépose ce soir témoigne d'une saine gestion financière, et ce, grâce au respect de règles strictes du Code d'éthique et de l'octroi des contrats municipaux.

Pour terminer, j'aimerais souligner la disponibilité, le travail et l'engagement des membres de notre conseil municipal qui ont siégés au cours de la dernière année. Beaucoup de projets ont été réalisés durant l'année 2014 et leur implication fut précieuse pour la Ville.

Je souhaite également souligner l'immense travail accompli par tous nos employés municipaux sous la direction de notre directeur général, M. François Giasson.

J'aimerais aussi remercier tous les citoyens et les bénévoles qui s'impliquent dans les différents comités et organismes locaux.

Sachez que chacun de vous contribue à améliorer la qualité de vie dans notre Ville et je vous en remercie.

## 6. Rémunération et allocations de dépenses perçues par les membres du conseil

La rémunération annuelle du maire pour l'année 2014 s'élève à 30 821 \$ et celle des conseillers à 10 366 \$.

De plus, le maire et les conseillers reçoivent une allocation de dépenses non-imposable comme suit :

Poste	Rémunération
Maire	15 410 \$
Conseillers	5 183 \$

Le maire reçoit également de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi les rémunérations suivantes pour chacune des présences aux :

	Rémunération par réunion	Allocation de dépenses	Total
Assemblées régulières	182 \$	91 \$	273 \$
Conseil d'administration	128 \$	64 \$	192 \$

La Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi verse aux membres du conseil d'administration :

	Rémunération par réunion	Allocation de dépenses	Total
Assemblées régulières ou comités	84 \$	42 \$	126 \$
Pour le président	136 \$	68 \$	204 \$

	Rémunération de	Allocation de	Total
--	-----------------	---------------	-------



VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

	représentation	dépenses	
Journée	140 \$	70 \$	210 \$
Demi-journée	70 \$	35 \$	105 \$

**7. Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 31 octobre 2014**

Comme l'exige la *Loi sur les cités et villes*, avec ce rapport, vous trouverez la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle a été fait rapport de la situation financière de la Ville.

À cette liste, ajoutons les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ intervenus au cours de la même période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

Cette liste est jointe en annexe au présent rapport pour en faire partie intégrante.

Merci de votre attention.

Josef Hüsler  
Maire

**Annexe A Informations financières de 2013**

Les états financiers de l'année 2013 ont été déposés le 28 avril 2014.

**Extrait des états financiers pour l'année 2013 :**

	Non consolidé	Consolidé
Revenus	14 397 052 \$	15 136 465 \$
Dépenses de fonctionnement	(11 536 629 \$)	(11 902 824 \$)
Remboursement de la dette	(1 209 758 \$)	(1 209 758 \$)
Affectations aux achats d'actifs immobilisés	(957 528 \$)	(1 061 564 \$)
Affectations à d'autres fonds	(263 877 \$)	(263 877 \$)
Gains sur cession d'actifs	381 592 \$	381 592 \$
<b>Résultat (excédent de l'année 2013)</b>	<b><u>810 852 \$</u></b>	<b><u>1 080 034 \$</u></b>
<b><u>Les surplus</u></b>		
Surplus affecté	943 805 \$	1 586 799 \$
Surplus non affecté	852 980 \$	1 421 641 \$
<b>Total des surplus accumulés</b>	<b><u>1 796 785 \$</u></b>	<b><u>3 008 440 \$</u></b>

**Au 31 décembre 2013, les réserves financières se chiffraient à (incluses dans les surplus affectés) :**



**VILLE DE FARNHAM**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014**

	Non consolidé	Consolidé
Solde non utilisé du fonds de roulement	499 852 \$	499 852 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux	34 920 \$	34 920 \$
Fonds de terrain de stationnement	742 \$	742 \$
<b>Total</b>	<b><u>535 514 \$</u></b>	<b><u>535 514 \$</u></b>
<b><u>Et la dette</u></b>		
Endettement à long terme total	19 521 262 \$	19 521 262 \$
Emprunts en cours à financer	2 052 960 \$	2 761 991 \$
Endettement total à long terme	21 574 222 \$	22 283 253 \$
Moins sommes affectées au remboursement de la dette (subventions)	(3 561 960 \$)	(3 561 960 \$)
<b>Endettement net à long terme de la Ville</b>	<b><u>18 012 262 \$</u></b>	<b><u>18 721 293 \$</u></b>

**Annexe B Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 31 octobre 2014**

Groupe Allaire Gince Infrastructures inc.	1 185 113,87 \$
Groupe environnemental Labrie inc	171 067,02 \$
Estimateurs Professionnels Leroux Beaudry Picard	174 649,93 \$
Notaire Ménard & Paquette inc. (achats d'immeubles)	143 105,38 \$
B. Fréreau & fils	214 653,24 \$
Groupe Deslandes Fortin	30 535,75 \$
Service de Mécanique Mobile B.L. inc.	119 997,10 \$
Notaire Ménard & Paquette inc. (achats d'immeubles)	145 258,50 \$
Environor inc.	31 788,29 \$
Groupe ABS inc.	28 592,76 \$
Béton Saint-Alphonse inc.	271 477,59 \$
Gestion Serge Seney	131 688,00 \$
Bricon (175784 Canada inc.)	50 017,13 \$
Pavage Dorval inc.	838 985,23 \$
Construction Beau-Val	191 325,27 \$
Asphalte des Cantons division Sintra inc.	147 497,04 \$

**Annexe C Liste des dépenses de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 31 octobre 2014**

Carrière l'Ange-Gardien	74 476,18 \$
Capital assurances et gestion du patrimoine inc.	50 553,98 \$
Construction DJL inc.	27 910,65 \$
Deloitte SENCRL/SRL	25 918,25 \$
Dufresne Hébert Comeau avocats	95 719,35 \$
Énergie Valero inc.	54 529,26 \$
Équiparc	31 190,42 \$
Excavations CMR inc.	82 123,04 \$
Entreprise Benoit Blanchard	42 686,37 \$
Gaz Métropolitain	52 964,77 \$
Groupe Deslandes Fortin	57 225,25 \$





**VILLE DE FARNHAM**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014**

Inevik inc.	25 555,58 \$
Hydro-Québec	472 370,20 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	60 362,13 \$
K+S Sel Windsor Itée	44 953,41 \$
Laboratoire Constant	26 502,72 \$
Laboratoire de la Montérégie inc.	34 784 \$
Multi route inc.	28 811,94 \$
Nordmec Construction inc.	33 034,36 \$
Paul N. Brodeur	25 797,53 \$
Pepco	99 025,48 \$
PG Solutions inc.	26 547,76 \$
Produits Chimiques CCC Itée	28 036,43 \$
Réal Huot inc.	40 678,83 \$
Récupération 2000 inc.	111 953,39 \$
Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi	152 070,72 \$
Sani Éco inc	34 242,52 \$
Seney Électrique inc.	113 482,49 \$
Services EXP inc. (Les)	43 457,67 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	29 622,88 \$
SSQ Société d'assurance-vie inc.	87 536,12 \$
Tremblay Bois Migneault Lemay s.e.n.c.r.l.	56 364,01 \$

**Annexe D Programme triennal 2014-2015-2016**

	<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Administration</b>				
Équipements informatiques	84 100 \$	74 100 \$	5 000 \$	5 000 \$
Amélioration hôtel de ville	25 000 \$		25 000 \$	
Placement à titre d'investissement (franchises collective en assurance)	141 000 \$	47 000 \$	47 000 \$	47 000 \$
<b>Sécurité incendie</b>				
Achat/Remplacement de véhicules	299 500 \$		299 500 \$	
<b>Travaux publics</b>				
Équipements et véhicules	1 369 000 \$	24 000 \$	680 000 \$	665 000 \$
Finalisation du garage municipal	75 000 \$		75 000 \$	
Amélioration du réseau routier	3 132 100 \$	687 100 \$	1 541 500 \$	903 500 \$
<b>Hygiène du milieu</b>				
Infrastructures (égout, aqueduc et fossés)	5 552 000 \$	511 500 \$	2 426 000 \$	2 614 500 \$
Honoraires	45 000 \$		45 000 \$	
Améliorations aux deux usines (filtration et épuration)	220 200 \$	79 700 \$	140 500 \$	
Équipement pour le Service	5 000 \$		5 000 \$	
Véhicule	128 800 \$	128 800 \$		
<b>Services techniques et développement</b>				
Projet domiciliaires surveillance et contrôle (honoraires)	191 000 \$	121 000 \$	70 000 \$	
Aménagements urbains	25 000 \$		25 000 \$	
<b>Loisirs, culture et tourisme</b>				
Aménagement et amélioration des parcs	123 400 \$	123 400 \$		
Amélioration du Centre de la nature	749 500 \$	200 000 \$	549 500 \$	
Amélioration du Skate park	17 500 \$	17 500 \$		



VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

---

Équipements - Loisirs	14 000 \$	14 000 \$		
Honoraires - Étude de projet	5 000 \$		5 000 \$	
Bâtiment	70 000 \$	70 000 \$		
Réaménagement terrain de balle	200 000 \$		200 000 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>12 472 100 \$</b>	<b>2 098 100 \$</b>	<b>6 139 000 \$</b>	<b>4 235 000 \$</b>